



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02080

Numéro SIREN : 501 582 258

Nom ou dénomination : ENTHEOS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2013 sous le numéro de dépôt 10048

ENTHEOS
Société par actions simplifiée au capital de 45 157 066 euros
Siège social : 35 Boulevard de la Liberté, 35000 RENNES
501 582 258 RCS RENNES



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2013**

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats des sociétés CABINET GROUPE Y – BOULLIER et RSM SECOVEC, Co-Commissaires aux Comptes titulaires, et de Messieurs Gilles LECLAIR et Jean-François MAREC, Co-Commissaires aux Comptes suppléants, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide :

1. de renouveler :

- les sociétés CABINET GROUPE Y BOULLIER et RSM SECOVEC en qualité de Co-Commissaires aux Comptes titulaires ;
- Monsieur Gilles LECLAIR en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;

2. de désigner :

- la société GROUPE Y BOISSEAU sis 52 rue Jacques Yves Cousteau - Bât. A - BP 409 – 85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX en qualité de Co-Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean-François MAREC ;

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président